



PAUL JEANNETEAU

DEPUTE DE MAINE-ET-LOIRE

VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL

MAIRE DE CHAMPIGNE

Paris, le 7/09/2009

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interpellé ce jour Luc CHATEL, Ministre de l'Education nationale sur l'avenir professionnel des Auxiliaires de Vie Scolaire.

L'article 44 de la loi relative à la mobilité dans la fonction publique développe l'offre de formations des AVS et institutionnalise cette profession. Grâce à cette disposition législative, les élèves handicapés pourront bénéficier d'un accompagnement individuel en continu. En revanche, si les contrats des AVS arrivent à terme, les accompagnants habituels des élèves seront maintenus.

Le Député de Maine-et-Loire souhaite donc savoir, devant l'importance de telles mesures non seulement pour les AVS mais aussi pour les élèves handicapés, dans quels délais le Gouvernement envisage de promulguer le décret d'application de la loi.